

# Les INFORMATIONS Syndicales

Périodique de l'Union Départementale CGT des Landes

97 place de la caserne Bosquet - Maison des Syndicats - 40000 Mont de Marsan - 05 58 06 50 70

Directeur de Publication : Jacques Corrihons

Bulletin mensuel d'information destiné aux syndiqués - 63ème année - N° 383 - août 2008 1.00€

Imprimé par nos soins - Inscription C.P.A.P. : 0708 S 06601

la  
cgt

Le gouvernement a annoncé les mesures qu'il entendait prendre pour redresser les comptes de la Sécurité Sociale. Une nouvelle fois, le déficit de la branche maladie de la Sécurité Sociale témoigne de l'inefficacité de la réforme de 2004 et des politiques de remboursements des assurés sociaux.

Ces politiques ont réduit le pouvoir d'achat, éloigné des soins une partie de la population et pesé sur la croissance économique. Parmi les mesures évoquées cette fois ci figure une contribution des employeurs sur les primes d'intéressement et des organismes complémentaires sur leur chiffre d'affaire.

La CGT considère qu'il est fondé de demander aux employeurs de contribuer sur l'intéressement. Ces derniers le développent pour éviter d'augmenter les salaires et réduire leur participation au financement de la Sécurité Sociale solidaire.

La contribution demandée aux organismes complémentaires dont le but n'est pas lucratif, comme la mutualité, pose problème. Si cette disposition paraît épargner les assurés sociaux, il peut se révéler qu'elle oblige ces organismes à augmenter la cotisation de leurs adhérents. L'arrêt des exonérations de cotisations accordées aux entreprises, la lutte contre les sous déclarations des accidents du travail de certains employeurs, la sous reconnaissance des maladies professionnelles, le développement de la prévention, une meilleure organisation du système de santé sont des pistes à travailler pour améliorer l'état de santé de la population et les comptes de la Sécurité Sociale.

La CGT renouvelle par ailleurs sa demande d'une réforme de fond du financement de la Sécurité Sociale pour laquelle elle a fait connaître ses propositions notamment : une modulation de la cotisation des employeurs pour inciter les entreprises à investir dans l'emploi et les salaires, une contribution sur les revenus financiers du capital

## Protection sociale

### François Fillon persiste dans la mauvaise direction

Avant de partir en vacances, le 28 juillet, François Fillon vient d'adresser un courrier aux organisations syndicales concernant la protection sociale.

#### Sur la retraite

Alors que la CNAV, dans sa publication n° 54, confirme que le résultat de la réforme 2003 sur la retraite est mitigé :

- ✓ l'âge moyen de départ en retraite a diminué de 2003 à 2006 passant de 61,4 à 60,7 ans ;
- ✓ seuls 5,6 % des personnes concernées en 2006 ont bénéficié de la surcôte ;
- ✓ 6 nouveaux retraités sur 10 touchent une pension plus faible que celle à laquelle ils auraient pu prétendre sans la réforme.

Le Premier Ministre, François Fillon persiste dans l'application de cette réforme, qui, après l'augmentation de la durée de cotisation à 41 ans, prévoit le relèvement des cotisations vieillesse pour assurer l'équilibre des comptes d'ici 2020.

La CGT réaffirme que la direction choisie par le gouvernement n'est pas la bonne.



## SOMMAIRE

- Protection Sociale : François Fillon dans la mauvaise direction
- Situation financière de la branche maladie **pages 1 et 2**
- Sûreté de la filière nucléaire
- Vacances des Français
- Offre raisonnable d'emploi **page 3**
- Enquête INSEE emploi 2007
- En bref **page 4**

C'est la France qui est allée la plus loin dans les sacrifices demandés aux salariés selon une étude de l'OCDE.

C'est d'une autre réforme dont ont besoin les salariés et retraités de ce pays, garantissant :

- ✓ le système de retraite par répartition,
- ✓ un bon niveau de retraite,
- ✓ le droit au départ à 60 ans,
- ✓ l'équité en prenant en compte la pénibilité.

#### Sur l'assurance chômage

Après la suppression de la dispense de recherche d'emploi, la définition de l'offre raisonnable d'emploi, le gouvernement franchit un nouveau pas sur les prérogati-

ves des organisations syndicales.

Il considère que l'amélioration de la situation de l'emploi donne une marge de manœuvre à l'UNEDIC en termes de niveau de cotisations assurance chômage. C'est méconnaître ce qu'est l'indemnisation du chômage aujourd'hui.

- ✓ 1 demandeur d'emploi sur 2 n'est pas indemnisé,
- ✓ 1 sur 3 perçoit moins de 820 euros par mois,
- ✓ l'indemnisation moyenne est de 1049 euros par mois.

Les partenaires sociaux doivent se rencontrer en septembre pour négocier la convention d'assurance chômage. C'est à eux de définir ce que seront la cotisation et les conditions d'indemnisation des demandeurs d'emploi. Les excédents de l'Unedic doivent d'abord servir à celles et ceux qui, privés d'emploi, ne peuvent pas vivre décemment.

### Sur la branche famille

La réaffectation envisagée des recettes ou des dépenses familles vers la branche vieillesse aura pour conséquence une révision à la baisse des prestations familiales.

## Situation financière de la branche maladie de la Sécurité Sociale

Le lundi 21 juillet 2008, dans le cadre d'une rencontre bilatérale qui s'est tenue à Bercy, le Ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique et la Ministre de la santé, de la jeunesse et des sports ont fait part, à une délégation de la cgt conduite par Daniel Prada, des pistes qu'ils travaillaient pour équilibrer les comptes de la branche assurance maladie de la Sécurité Sociale.

Ils ont tout d'abord confirmé qu'ils ne retiendraient pas la proposition du directeur général de la CNAMTS de réduire la prise en charge de certains médicaments des assurés sociaux atteints par une affection de longue durée.

Ils ont évoqué ensuite, de manière assez générale, l'augmentation du ticket modérateur, une contribution financière des organismes complémentaires aux recettes de la Sécurité Sociale, les accidents du travail sous déclarés.

Notre délégation a rappelé son hostilité à toutes mesures visant à augmenter le reste à charge des assurés sociaux et les trois domaines qu'elle considérait devoir être travaillés : l'organisation du système de santé pour en améliorer l'efficacité, la santé au travail dans le domaine de la prévention et de la lutte pour la déclaration de tous les accidents du travail et la reconnaissance des maladies professionnelles, une réforme du financement. La CGT a dans tous ces domaines des propositions.

Les ministres ont indiqué qu'ils n'étaient pas en mesure de préciser les décisions qui seraient retenues. Les arbitrages auront lieu d'ici à la fin du mois de juillet et seraient annoncés à ce moment.

Cette annonce au milieu des congés d'été appelle de notre part la plus grande vigilance.



## Intervention de la CGT devant le conseil d'administration de la CNAM

Monsieur le Directeur Général,  
Comme chaque année depuis 2004, vous nous présentez régulièrement un plan d'économies dont le seul but est de réduire les dépenses de l'Assurance maladie. Ces nouvelles propositions rappellent trop les plans précédents qui n'ont rien réglé et surtout pas un rétablissement durable des finances de l'Assurance maladie.

L'objectif politique en revanche, est toujours le même : culpabiliser les bénéficiaires de l'Assurance maladie, les malades.

Saborder par toute une série de mesures les fondements de notre système de protection sociale solidaire et ouvrir « une voie royale » à l'assurantiel privé.

À l'indécence des propositions s'ajoutent l'arrogance et le mépris d'un pouvoir politique sourd aux multiples propositions des organisations syndicales, de la société civile et d'une partie du monde politique.

Non, Monsieur le Directeur Général, les caisses ne sont pas vides !

Ce sont les poches des assurés qui s'assèchent sous les coups de butoir des mesures gouvernementales que vous êtes chargé d'appliquer dans le domaine de l'Assurance maladie.

La vraie réponse aux difficultés récurrentes de notre système de protection sociale est celle des financements nécessaires qu'il faut dégager pour répondre aux besoins. Rien ne sert de chercher comment dépenser toujours moins. Ce qu'il faut dégager, ce sont des recettes supplémentaires.

La CGT a formulé de longue date des propositions précises que le gouvernement a toujours refusé de discuter. Sur cette question, nous renouvelons l'exigence d'un large débat public sur une réforme du mode de financement de l'Assurance maladie.

Il faut en finir avec le système d'exonération des cotisations patronales dont les effets sur l'emploi n'ont toujours pas été démontrés. Quant à l'Etat, il doit, sans attendre, rembourser ses dettes.

Quand certains préconisent de s'interroger sur la pertinence de soins coûteux donnés à des personnes dont l'espérance de vie est limitée, dans une économie en crise, en réalité, c'est bien d'un véritable choix de société dont il s'agit. C'est tout le sens des propositions contenues au travers de la refonte des ALD.

La meilleure des réformes des ALD serait d'améliorer la prévention de ces pathologies, de modifier en profondeur l'organisation du travail dont plus personne, aujourd'hui, ne nie les répercussions sur l'état de santé.

A propos des dépassements d'honoraires, nous souhaitons rappeler que nous nous sommes toujours opposés à la création du secteur 2. L'origine des dérives actuelles trouve là sa source. Les CPAM ont les moyens réglementaires pour juguler les dérapages. Deux décrets supplémentaires ne changeront pas grand-chose.

Nous restons dubitatifs sur votre volonté de les faire appliquer.

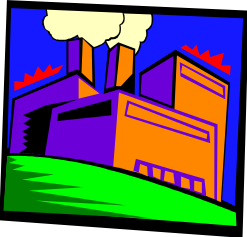
Par contre, il nous semble que le temps est venu d'ouvrir en grand le débat sur la rémunération à l'acte.

Quelle indécence, au moment où vous demandez de nouvelles mesures restrictives envers les assurés sociaux, de constater les sommes considérables englouties dans le projet du DMP.

Nous ne rentrerons pas dans le détail de vos propositions. Tant sur le fond que sur la forme, nous y sommes opposés

# Sûreté de la filière nucléaire :

la CGT demande une table ronde



Les mesures de précaution décidées par l'Autorité de Sûreté nucléaire et les décisions ministérielles prises suite aux préconisations du Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité nucléaire, sont justifiées suite au déversement accidentel de matières nucléaires survenu sur le site de la filiale d'Areva, la Socatri.

La CGT considère cependant que cette situation appelle aussi des réponses structurelles. Est en cause la gestion de la Socatri où les défaillances du management et du dialogue social ont très probablement un lien avec la genèse de l'incident. L'analyse de la situation au sein du groupe Areva doit être effectuée en prenant en compte le point de vue des salariés trop long-

temps négligé. Mais, il faut aller au-delà. La filière nucléaire doit être exemplaire du point de vue de la sécurité. Il faut aller au-delà du cas particulier pour voir ce qui peut et doit être amélioré dans l'ensemble du secteur.

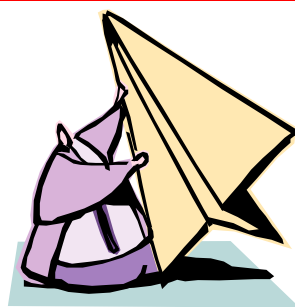
Pour la CGT, l'amélioration de la sûreté des installations nucléaires passe par un renforcement conséquent de la transparence, du dialogue social et sociétal et des droits d'intervention des citoyens et des salariés à tous les niveaux.

## Vacances : 42% des Français en sont privés

Selon une étude de l'Ifop pour L'Humanité publiée jeudi, 42% des Français ne prendront pas de vacances cet été, soit une augmentation de 10% depuis 2005. "Les catégories populaires sont les plus durement touchées", précise cette étude.

La notion de vacances retenue est en l'occurrence le fait de passer au moins trois nuitées en dehors de son domicile.

"En quatre ans, la proportion d'ouvriers ne partant pas en vacances a doublé" passant de 21% en 2005 à 41% en 2008. Même observation chez les employés : 47% ne partiront pas en vacances cette année (+13% depuis 2005). Chez les cadres, 20% ne prennent pas de congé cet été, soit une hausse de 8% en quatre ans.



## "Offre raisonnable d'emploi" Un nouveau recul social au coeur de l'été

La période d'été sera encore celle choisie par le pouvoir pour infliger un nouveau coup dur pour les salariés, les retraités et des demandeurs d'emploi.

Alors que les salariés, retraités et demandeurs d'emploi manifestent les difficultés qu'ils ont à joindre les deux bouts face à la montée de l'inflation et des prix de l'alimentation, à leur pouvoir d'achat qui baisse, l'assemblée nationale a voté cette nuit une loi restreignant les droits des demandeurs d'emploi qui aura un impact sur l'ensemble du monde du travail.

Avec l'adoption de la loi sur l'offre raisonnable d'emploi et la suppression progressive de la dispense de recherche d'emploi pour les demandeurs d'emploi de plus de 57 ans et demi, le pouvoir poursuit sa politique répressive avec un seul objectif, faire chuter le chiffre du chômage à 5% même si cela doit passer par l'appauvrissement d'une partie de la population.

Les privés d'emploi passent du statut de victime de la politique de l'emploi des entreprises à un statut de coupable d'être au chômage. La responsabilité des situations vécues par les salariés sont d'abord et avant tout à mettre à l'actif des employeurs.

Les premières conséquences de cette loi vont être, pour les demandeurs d'emploi au chômage au-delà de 3 mois qui vont devoir accepter un emploi rémunéré en dessous de ce qu'il percevait auparavant un abaissement de leur pouvoir d'achat, et pour ceux qui le sont depuis plus de



un an, un basculement dans la précarité et la pauvreté. Pour les demandeurs d'emplois qui auraient pu bénéficier de la dispense de recherche d'emploi, ils deviendront des nouveaux RMIste puisque les entreprises ne veulent pas des salariés âgés et qu'aucune garantie ne leur est apportée.

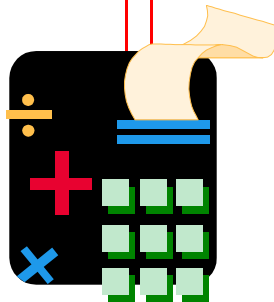
Cela signifie également une perte de droits à retraite pendant cette période.

La CGT entend poursuivre la bataille dans le cadre de la négociation de la convention d'assurance chômage qui doit se tenir à partir du mois de septembre 2008 pour réaffirmer le besoin d'indemniser tous les demandeurs d'emploi (1 sur 2 est aujourd'hui indemnisé) pour améliorer l'indemnisation de ceux qui sont indemnisés (l'indemnisation moyenne est de 1049 euros, 1 sur 3 touche moins de 823 euros) et créer des mesures d'accompagnement leur permettant de retrouver un emploi de qualité dans les meilleurs délais. Pour les seniors, il faut leur garantir l'emploi jusqu'à leur droit à retraite et maintenir la dispense de recherche d'emploi pour celles et ceux qui subissent les licenciements

# Enquête INSEE « Emploi 2007 »

## La vérité sur le temps de travail et la précarité

Les résultats de l'enquête Emploi 2007 publiés par l'INSEE révèlent que la durée moyenne hebdomadaire du travail est, en France, de 41 heures : 38h pour les ouvriers et employés, 39h pour les techniciens, 44h pour les cadres. Contrairement aux discours patronaux et gouvernementaux, la France se situe dans la moyenne européenne du temps de travail hebdomadaire des salariés à temps complet. L'essentiel de l'argumentation contre les 35h s'effondre. Par contre, l'enquête montre l'importance du sous-emploi dont souffre notre pays : 1 salarié sur 6 est sur un emploi précaire, 1 femme sur 3 travaille à temps partiel, le plus souvent contraint, 5 millions de salariés sont durablement ou temporairement exclus d'un véritable emploi. Ces 5 millions de personnes souhaitent incontestablement « travailler plus ». Malheureusement, elles en sont empêchées et ce n'est pas la réforme du marché du travail imposée par le gouvernement qui va améliorer les choses.



L'enquête dresse un tableau saisissant des inégalités résultant de la politique actuelle de l'emploi. Les contraintes de la précarité pèsent plus lourdement sur différentes catégories sociales : jeunes de moins de 25 ans, salariés peu diplômés, femmes, subissent des taux de chômage élevés. Les « seniors » sont aussi les victimes. 4 chômeurs sur 10 de longue durée ont plus de 50 ans... La vérité est que la France est avant tout malade d'une politique de sous-emploi et de précarisation du travail. Des branches comme la construction, le commerce, les services aux personnes, sont emblématiques de cette gestion désastreuse faite à la main-d'œuvre. C'est à cela qu'il faut prioritairement s'attaquer. Au lieu de « flexibiliser le travail », il faut miser sur la qualification, le développement des compétences et leur reconnaissance. La revendication de la Cgt d'une sécurité sociale professionnelle est pleinement justifiée.

## En Bref

**Pénibilité: le gouvernement doit mettre en place rapidement un dispositif de cessation anticipée d'activité** La négociation patronat-syndicats sur la prise en compte de la pénibilité s'est terminée le 16 juillet sur un constat de désaccord. La responsabilité de cet échec incombe aux délégations patronales du Medef, de la CGPLE et de l'UPA qui ont refusé, jusqu'au bout, la mise en place d'un véritable système de "réparation" compensant une moindre espérance de vie due aux mauvaises conditions de travail.

**UIMM** Le Journal Le Monde, daté du 25 juillet 2008, s'appuie sur des déclarations d'un ancien collaborateur de l'UIMM pour évoquer un financement de la CGT par le syndicat patronal. C'est la première fois qu'un représentant du patronat cite nommément notre organisation syndicale

**Sous-traitants et temps de travail : les syndicats entendus par le Conseil Constitutionnel** Mercredi 30 juillet le Conseil Constitutionnel a, pour la première fois de son histoire, auditionné les différents syndicats sur un recours déposé par des parlementaires contre une loi, en l'occurrence il s'agissait du texte "portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail".



### En France ou à l'étranger, des vacances pour tous...

Depuis plus de 20 ans, Touristra Vacances gère le patrimoine social de 280 collectivités qui lui accordent toute leur confiance. Attaché aux valeurs du tourisme social, Touristra Vacances propose aux vacanciers des Comités d'entreprise des prestations de qualité dans le respect du droit aux vacances pour tous.

#### Un état d'esprit

Générosité, accueil et convivialité, accès à la culture, projets pédagogiques dans les clubs enfants, sport en liberté, buffets copieux, découverte de la vie locale, échanges authentiques, spectacle chaque soir... En pension complète ou formule locative, chaque séjour est unique !

#### 10 Club 3000 à l'étranger

Des départs de Paris et de province, pour des séjours heureux en **Andalousie, Bulgarie, Crète, Croatie, Italie, Maroc** (même en hiver !), **Monténégro, Tunisie, Turquie**. Nous avons beaucoup de choses à vous faire découvrir, aussi l'animation est 100% francophone !

#### 19 villages de vacances en France

**A la montagne**, Morzine, Chamonix, La Plagne, Saint-Bon Courchevel, les 7 Laux, Risoul, le Mont Dore. **Méditerranée**, La Napoule, les Issambres, Cogolin, Balaruc, Bormes-les-Mimosas, Ramatuelle, Calvi, Taglio, Vaison. **Côte Atlantique**, Ile de Ré, Soustons, Tarnos.

#### Des valeurs communes

Touristra Vacances est également partenaire d'Action contre la Faim, du Secours Populaire et de Max Havelaar.

## ...du bonheur pour chacun !

➔ **Contactez votre attachée commerciale Touristra Vacances**  
Départements 24 • 33 • 40 • 47 • 64

Cathia Lamoureux Tél. : 06 07 57 23 85  
lamoureux@touristravacances.com

Assistante : Chantal Saada Tél. : 01 44 83 43 37  
saada@touristravacances.com

Antenne commerciale Touristra Vacances  
126 rue La Fayette • CS20015 • 75479 Paris cedex 10

**Découvrez nos villages de vacances sur [www.touristravacances.com](http://www.touristravacances.com)**